# Privacy Shield et donnés personnelles : un décret de Trump inquiète

*Un décret adopté par Donald Trump menace potentiellement le Privacy Shield, l'accord censé veiller à la protection des données personnelles des citoyens européens exportées aux États-Unis par des entreprises comme Google et Facebook. La Commission européenne se veut rassurante mais affirme sa vigilance.*

Privacy Shield et donnés personnelles : un décret de Trump inquiète

**Un décret adopté par Donald Trump menace potentiellement le Privacy Shield, l'accord censé veiller à la protection des données personnelles des citoyens européens exportées aux États-Unis par des entreprises comme Google et Facebook. La Commission européenne se veut rassurante mais affirme sa vigilance.**

L'accord Privacy Shield, qui présume que les données personnelles des Européens exportées aux États-Unis par des entreprises bénéficient du même degré de protection qu'en droit européen, aura nécessité de longs mois de négociation entre les États-Unis et l'Union européenne avant d'être adopté en juillet dernier.
Si de grands noms du milieu, comme Microsoft, Google et Facebook n'ont pas tardé à s'engager à le respecter – alors que de nombreuses critiques perdurent à son sujet – son application est désormais directement menacée par Donald Trump.

## EXCLUSION DES « NON-CITOYENS AMÉRICAINS »

La quatorzième clause du décret « *d'amélioration de la sécurité publique au sein des États-Unis* » – le fameux texte anti-immigration de Trump – signé cette semaine par le 45ème président affirme en effet : « *Les agences* [comme la NSA et le FBI] *devront, dans la mesure permise par la loi en vigueur, s'assurer que leurs politiques de protection des données personnelles excluent les non-citoyens américains et les non-résidents permanents autorisés, des protections offertes par le Privacy Act au regard des informations personnelles identifiables.* »
Le rapporteur du Parlement européen en matière de protection de données, Jan Philipp Albrecht, n'a pas caché son inquiétude sur Twitter : « *Si cela est confirmé, la Commission européenne doit immédiatement suspendre le Privacy Shield et sanctionner les États-Unis d'avoir violé l'accord* ».
Suivre

Jan Philipp Albrecht
✔@JanAlbrecht
If this is true @EU_Commission has to immediately suspend #PrivacyShield & sanction the US for breaking EU-US umbrella agreement. #CPDP2017 https://twitter.com/cobun/status/824398742275104768 …
10:45 – 26 Janv 2017

## LA COMMISSION EUROPÉENNE SE VEUT RASSURANTE

La Commission européenne, elle, a tenu à se montrer rassurante en indiquant que le Privacy Shield ne dépendait pas du Privacy Act, le texte de 1974 qui encadre l'usage des données personnelles de citoyens américains par les agences fédérales : « *Nous sommes au courant du décret qui a été adopté. Le Privacy Act américain n'a jamais garanti la protection des données personnelles des Européens.* » Cette affirmation contredit pourtant une déclaration antérieure de l'Union européenne à propos du Privacy Act.

Dans une explication de septembre 2015 sur le contenu du Privacy Shield, elle le présentait en effet comme une « *extension du cœur des garanties juridiques* » fournies par le Privacy Act. L'adoption du Privacy Shield a été permise par le Judicial Redress Act adopté par Barack Obama en 2014, une extension directe des garanties du Privacy Act aux citoyens non-Américains.
L'Union européenne affirme tout de même sa vigilance : « *Nous continuerons à suivre de près […] le moindre changement aux États-Unis qui pourrait avoir un impact sur les droits des Européens en matière de protection de leurs données personnelles* »…[lire la suite]

---

**Notre métier** : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article